

<p style="text-align: center;">Compte rendu de la réunion du conseil municipal Du mercredi 22 juillet 2009 à 21 heures</p>
--

Présents : Mmes Bérengère BOCH – Cécile BURDIN – Mrs Yvan BOURGEOIS
– Yoann CHOISEAU – Pierre GAGNIERE – Romain GRAVIER – Jean-Pierre JORCIN
– Sébastien PEANT – Gilbert PILLOUD – Gilbert SUIFFET–

Excusés : Annick TOURT et Cédric GAGNIERE

Pouvoirs de Marie-Laure FILLIOL à Cécile BURDIN et de Christelle ZAPILLON à Pierre GAGNIERE

Approbation du compte rendu du 10 juillet 2009

Pas de remarques

Compte rendu de délégation d'attributions

Néant

Communication des délégués des structures intercommunales

CCHMV : Un déplacement a eu lieu au mois de juin au Puy de Sancy où un Office de Tourisme intercommunal a été mis en place depuis 5 ans.

SIVOM : Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation d'une étude d'impact.

Franck PERRIN pourra apporter une assistance au SIVOM du Val d'Ambin et à Bessans dans la mise en place de leurs stations d'épuration (prestation facturée par le SIVOM).

SEM du Mont Cenis : le chiffre d'affaires réalisé l'hiver dernier est de plus de 10 M€. Le recrutement de 2 personnes (directeur domaine skiable et directeur adjoint) a été effectué.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- donne son accord pour l'implantation des téléskis de la Madeleine et de la Buffa sur des parcelles communales,
- fera réaliser le goudronnage de la route du hameau d'Herbefin suite à la demande de plusieurs habitants du secteur,
- donne son accord pour participer, à hauteur du tiers des dépenses, à la réparation de la sono de l'Union Commerciale,
- décide de lancer une consultation sous forme de MAPA pour les travaux d'étanchéité du Musée de la Pyramide du Mont-Cenis,
- décide de proposer le terrain du hangar à sel à Stéphane DURIEZ (1 abstention), un hangar de stockage communal pourrait être prévu vers la STEP,
- réfléchit à la pérennité de la fête du Mont-Cenis ou à prévoir des changements dans son organisation (forains...),
- est informé que Monsieur PION de la DDEA, remplaçant de Benoît GERVAISE, a rendez-vous le 26 août avec le Maire : relancer la révision du PLU,
- sollicitera les entreprises susceptibles d'être intéressées par l'acquisition des matériaux entreposés à la Carmagnole,
- étudie la possibilité d'installer des défibrillateurs dans le village.

Stationnement des camping cars : important vers départ des télésièges de la Madeleine et du Pont des Chèvres.

Maison multigénérationnelle : modification de l'accès aux garages car différence de niveaux.

TDL Maurienne doit procéder à un essai de circulation avec un chasse neige Combe de Ste Marie.

Caniveaux le long de la route du Mont-Cenis : très profonds et larges, ce qui pose un problème pour l'accès aux prés.

MGM : demande d'utiliser le bâtiment de la Douane pour faire un bureau de vente et un appartement témoin jusqu'en octobre 2011. Ils feraient des travaux de rénovation intérieur/extérieur. Loyer approprié.

Affouages : certaines demandes sont refusées, l'affouage est distribué par référence à un foyer.

RTE : remise en état route de Malamot et Tour du Lac en 2010.

Concessions au cimetière et au colombarium

A la suite de l'agrandissement du cimetière et de la création d'un colombarium, il convient de fixer les tarifs des concessions :

- case de colombarium pouvant contenir 2 urnes : 500 € pour une durée de 30 ans,
- concession : 50 € le m² pour une durée de 30 ans.

Lotissement de Saint Martin

Le conseil municipal décide de ne pas modifier la règle d'alignement prévue pour certains lots. En ce qui concerne le lot n° 23, un échange sera proposé à M. et Mme EMONET (lot n° 21).

Benoît SUIFFET informe le conseil municipal qu'il renonce à acquérir le lot n° 4. Celui-ci sera proposé aux personnes qui en avaient fait la demande lors de l'affectation initiale.

Convention avec la commune de Lanslevillard pour la réalisation d'un diagnostic sécurité dans la traversée de Lanslebourg / Lanslevillard et la liaison piétonne

Dans le cadre du projet de mise en sécurité de la liaison piétonne entre Lanslebourg et Lanslevillard. Pour ce faire, il est nécessaire de lancer une mission de maîtrise d'œuvre afin de réaliser un diagnostic sécurité.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Commune de Lanslebourg Mont-Cenis en lien avec la Commune de Lanslevillard selon les termes d'une convention à intervenir entre les deux communes. Cette convention prévoit la répartition des dépenses pour moitié pour chacune des communes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la consultation et à signer la convention avec la Commune de Lanslevillard pour la réalisation de ce diagnostic.

Bail de la chasse

Le bail de location de chasse conclu avec l'Association « La Saint Hubert » du Mont-Cenis vient à échéance le 31 août 2009. Il est décidé de le renouveler en portant le montant du loyer annuel à sept cents euros (700 €). Ce loyer pourra

évoluer tous les 3 ans en fonction de l'Indice du coût de la construction (base 1^{er} trimestre de l'année en cours).

Personnel

Il est décidé de recruter les agents non titulaires suivants :

- Un adjoint administratif de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet du 01/09/2009 au 30/06/2010 pour la bibliothèque
- Un adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet du 03/09/2009 au 02/07/2010 : accompagnateur transport scolaire,
- Un adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet du 03/07/2009 au 02/07/2010 : agent d'entretien.

La séance est levée à 1 heure.

Prochaine réunion le 24 août à 21 heures.